

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 8753 du 9 septembre 2014 portant promotion de sous-officiers  
de gendarmerie du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1414332S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 91514 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325290S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> octobre 2014:

**Remillon, Christophe** Nigend : 183 311 Numéro de livret de solde : 8 033 979

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> octobre 2014:

**Maresca, Olivier** Nigend : 230 514 Numéro de livret de solde : 8 085 132

**Melet, Hervé** Nigend : 173 336 Numéro de livret de solde : 5 290 983

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> octobre 2014:

**Marechal, Bruno** Nigend : 145 702 Numéro de livret de solde : 8 004 057

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 septembre 2014.

*Le général de division,  
commandant le pôle judiciaire  
de la gendarmerie nationale,*  
J. HÉBRARD